



[ORANGE] **Nouvel accord GEPP**

GEPP : gestion des emplois et des Parcours Professionnels

Ce lundi 10 février 2025, la CFDT Orange est fière d'annoncer la signature de l'accord sur la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP). Cet accord s'applique au niveau groupe France et marque une avancée déterminante pour les salariés d'Orange. En signant cet accord, la CFDT confirme son engagement pour une gestion responsable des emplois et des parcours professionnels.

LA CFDT, MOTEUR DE LA NÉGOCIATION

La CFDT, **seule partenaire historique de l'intergénérationnel**, a soumis plus de **36 propositions** dans le cadre de cette négociation. En obtenant **la validation de 24 propositions** et l'engagement d'autres signataires la CFDT se révèle un **acteur clé** de cette négociation et plus largement du **dialogue social** chez Orange.

DES ENGAGEMENTS FORTS POUR LES SALARIÉS ET L'AVENIR

Ci-dessous, certaines avancées significatives qui répondent aux besoins des salariés tout en anticipant les mutations du secteur :

- **2 600 apprentis accueillis par an** pour renforcer l'alternance et favoriser l'insertion des jeunes.

- **Nouveau temps partiel proche aidant accessible sans restriction d'âge.**
- **6 000 embauches sur 3 ans**, pour renouveler les compétences et les perspectives d'emploi solides.
- **Renouvellement du Temps Partiel Sénior (TPS).**
- **Amélioration des parcours de reconversion avec** des primes pouvant atteindre **15 000€.**
- **Renouvellement du Temps Partiel Aidé.**
- **Plus de 750 Temps de respiration conservés** pour les salariés en milieu de carrière.

Retraite : **prise en charge intégrale du rachat de 2 trimestres** par l'entreprise et **60% pour les autres.**

LA CFDT TOUJOURS PRÉSENTE AU SERVICE DES SALARIÉS !



Documents

[Négociation GEPP](#)